

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à l'appel à candidatures pour la création d'un
nouveau dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves
primo-arrivants dans l'enseignement secondaire en
application de l'article 4 du décret du 18 mai 2012 visant à
la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation
des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé
ou subventionné par la Communauté française pour
l'année scolaire 2016-2017**

A.Gt 26-10-2016

M.B. 29-12-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et, plus particulièrement, son article 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 novembre 2012 portant application du décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 14 octobre 2016 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 30 novembre 2016 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un appel à candidatures est lancé pour l'ouverture d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants en Région wallonne, à destination des établissements d'enseignement secondaire ordinaire, à proximité du centre d'accueil suivant : Service MENA de la Cité de l'Enfance en partenariat avec l'Athénée Royal Jourdan de Fleurus et son internat situé Sentier du Lycée 10 à 6220 Fleurus.

Article 2. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2016.

Fait à Bruxelles, le 26 octobre 2016.

Le Ministre-Président,
Rudy DEMOTTE
La Ministre de l'Éducation,
Marie-Martine SCHYNS